



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du mercredi 8 juin 2022
19 h
Présentiel – École SALG

Compte rendu

1. Présence et quorum

À 19 h 19, M. Hugues Chantal ouvre la séance après avoir constaté qu'il y a quorum.

Sont présents (par ordre alphabétique) :

- Mme Roberta **A**guirre Obregon, représentante des parents;
- Mme Marie-Claude **B**ernier, représentante des enseignant.e.s;
- Mme Charlotte **B**urgaud, substitut des parents;
- M. Hugues **C**hantal, représentant des parents;
- Mme Guylaine **C**ool, directrice;
- M. Christophe **D**errien, représentant des parents;
- Mme Lara **E**id, représentante des parents;
- Mme Jolène **G**authier, représentante des professionnel.le.s;
- Mme Mélissa **G**ourdeau St-Denis, représentante des parents;
- M. Julien **H**oude Roy, représentant des parents;
- Mme Annik **J**obin, représentante du service de garde;
- M. François **L**apointe, représentant des enseignant.e.s;
- Mme Ménaïque **L**égaré-Dionne, représentante des parents;
- Mme Catherine **V**eilleux, représentante des enseignant.e.s;
- Mme Marie **U**beda, représentante des enseignant.e.s.

Excusées :

- Mme Marie-France **L**avoie-Sergerie, substitut des parents;

M. Christophe Derrien est nommé secrétaire. Aucune des personnes présentes ne s'y oppose.

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que Mme Guylaine Cool et M. Hugues Chantal ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 8 juin 2022;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement (CÉ) de l'école Saint-Albert-le-Grand (SALG) et que les personnes présentes proposent d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Roberta Aguirre Obregon, appuyée par Mme Ménaïque Légaré-Dionne, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié pour la séance ordinaire du 8 juin 2022 au CÉ de l'école SALG;

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2022

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du CÉ de l'école SALG ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Roberta Aguirre Obregon, appuyée par Mme Lara Eid, présents lors de la séance ordinaire du 11 mai 2022, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2022.

4. Formation obligatoire

M. Hugues Chantal parcourt les fiches suivantes et en résume les points majeurs aux membres du CÉ de SALG :

- #5 : Le projet éducatif;
- #13 : Utilisation des locaux et immeuble.

5. Rapport de l'OPP

Mme Ménaïque Légaré-Dionne annonce que :

- Le bazar de l'école s'est tenu le 4 juin 2022 et que 17 tables sur 20 ont été vendues. La location des tables a rapporté 425\$ et bazar lui-même, 806,25\$ avant soustraction des achats;
- Les chandails arrivent la semaine du 13 juin 2022;
- L'heure du conte se tiendra avant la fin de l'année scolaire. Le tarif sera à faire approuver en CÉ, mais devrait tourner autour de 100\$ la séance.

Mme Mélissa Gourdeau St-Denis demande si tous les membres présents sont d'accord pour mettre en place encore cette année l'activité de paniers bio. Personne en s'y opposant, l'école sera réinscrite. À noter que ce n'est plus Équiterre, mais l'association des fermiers familiaux qui sera le fournisseur.

M. Christophe Derrien émet un commentaire reçu d'un parent de faire attention à ce que la réalisation de T-shirts et chandails ne devienne pas systématique chaque année, car cela n'est pas en ligne avec la notion de zéro déchet et de réduction de déchet à la source.

6. Nouvelles du service de garde

Mme Annik Jobin annonce que :

- Les ateliers sont maintenant terminés;
- La clientèle est de 217 provisionnés répartie en 12 groupes réguliers avec 75 élèves au dîner;
- 16 éducateurs vont rester au Service de Garde en 2022-2023;

- 3 éducateurs ont manifesté l'envie d'évaluer d'autres postes à l'extérieur de SALG;
- Louise quittera notre service de garde pour celui de l'école Notre-Dame des Victoires;
- Durant les journées pédagogiques du 23 et du 27 juin 2022, les locaux seront fermés pour le déménagement;
- Le 23 août, le Service de Garde sera fermé aux enfants, mais que les 24 et 25 août seront ouverts en fonction des réponses au sondage qui sera bientôt envoyé. Si pas assez d'inscriptions, le Service de Garde sera fermé.

7. Nouvelles du chantier de SALG

Mme Guylaine Cool annonce qu'il ne se passe rien sur le chantier depuis la dernière rencontre et que le litige n'est toujours pas réglé. Il est toujours défini de déménager dans les nouveaux locaux la semaine du 23 juin 2022.

8.1. Budget 2002-2023

Mme Guylaine Cool présente le document Situation financière 2021-2022 et donne des informations sur la répartition des différentes sommes d'argent dans les différents fonds :

- Page 2 - budget enveloppe discrétionnaire : l'argent a notamment été réparti en cartes cadeaux pour des familles dans le besoin incluses dans les paniers de partage. Le conseil étudiant avait demandé plus de livres, plus de mangas, légendaires pour offrir un plus grand choix. Les diners à chaque conseil étudiant (4 rencontres). Le 20 juin, pizza artisanale pour tous les élèves, éducateurs et enseignants.
- Page 8 - autres : à noter que 0 dollar ont été demandés aux parents pour les activités.
- Page 14 - aide alimentaire : en déficit mais Mme Guylaine Cool annonce qu'après discussion avec le Centre de services, le déficit sera effacé.
- Page 18 - frais de civilités : en déficit également, mais sera comblé par le fonds 1.

Mme Guylaine Cool présente le document Rapport pour l'exercice 2022-2023 et précise que :

- Budget régulier : 27,8 personnes en 2021-2022 qui passeront à 25,5 en 2022-2023.
- Mesures probantes et innovantes : restera à 0,2 personne en 2022-2023 (1 journée par semaine)
- Allocations supplémentaires - annexe 47, soutien HDAA : restera aussi à 2,3 en 2022-2023
- Total école : 30,3 en 2021-2022 qui passera à 28,0 en 2022-2023
- Au Service de Garde : 13,18 en poste de 35h (tous les éducateurs ne sont pas tous à 35h)

M. Christophe Derrien pose la question de ce veut dire CONT. EMPL. dans le Pro Forma.

Mme Guylaine Cool fera une demande sur la signification auprès du Centre de Services.

CONSIDÉRANT la proposition de budget Pro Forma 2022-2023 est acceptable tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Julien Houde Roy, appuyé par Mme Lara Eid, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le budget Pro Forma 2022-2023.

8.2 Liste des effets scolaire (préscolaire)

2 feuilles par niveau :

- 1 liste de fournitures scolaires à titre indicatif
- 1 liste de cahiers pédagogiques à approuver

Un moment est donné aux membres présents du CÉ pour réviser chaque liste et poser des questions.

CONSIDÉRANT que toutes les listes de cahiers pédagogiques telles que présentées sont acceptables;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Christophe Derrien, appuyé par Mme Catherine Veilleux, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER toutes les listes de cahiers pédagogiques de la maternelle 4 ans à la 6^e année.

8.3 Journées pédagogiques au sdg 2022-2023

Mme Annik Jobin précise que toutes les journées ne sont pas encore confirmées auprès des fournisseurs, mais que la liste finale sera sensiblement équivalente à celle proposée avec un mélange entre les activités à l'école et à l'extérieur.

CONSIDÉRANT que la liste présentée des journées pédagogiques 2022-2023 est acceptable;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Roberta Aguirre Obregon, appuyé par M. Hugues Chantal, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des journées pédagogiques 2022-2023.

8.4 Cahier des règlements sdg 2022-2023

Mme Annik Jobin annonce que ce cahier sera envoyé par courriel pour adoption, car toutes les informations ne sont pas réunies. Pour information, Mme Annik Jobin précise que la contribution parentale de 8,55\$ passera notamment à 8,95\$.

8.5 Logo officiel

Mme Guylaine Cool annonce que le personnel a répondu aux 2 questions suivantes:

- Quels sont les 3 mots qui caractérisent le mieux l'école SALG ?
- Quelles sont les 3 valeurs qui caractérisent le mieux l'école SALG ?

Les 3 valeurs finales ressorties du sondage sont : bienveillance, collaboration et respect.

2 logos seront donc proposés par le Centre de Services et l'équipe-école pourra en choisir un pour devenir le nouveau logo de l'école SALG.

8.6 Code de vie (actualisation)

Mme Guylaine Cool annonce que le code de vie a été revu avec le conseil étudiant. Les 3 valeurs (voir point 8.5) ont été rajoutées et les coquilles corrigées. Ce code de vie sera dans l'agenda à la rentrée 2022-2023.

CONSIDÉRANT que le code de vie présenté est acceptable;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Ménaïque Légaré-Dionne, appuyée par Mme Mélissa Gourdeau St-Denis, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER ce code de vie.

8.7 Projet éducatif

Mme Guylaine Cool annonce que le projet éducatif sera évalué de façon annuelle par l'équipe-école le 15 juin 2022.

Mme Guylaine Cool rappelle que l'objectif du projet éducatif était de diminuer le pourcentage d'élèves vulnérables en écriture et de le faire passer de 50 à 69%. Mme Guylaine Cool précise que cet objectif a été atteint.

8.8 Aide alimentaire

Mme Guylaine Cool précise telle que mentionnée dans le point budget que le déficit sera comblé par le Centre de Services.

8.9 Horaire à l'école 2022-2023

Mme Guylaine Cool annonce que la version du 26 mai 2022 comprenait des erreurs telles que 2' excédentaire sur une récréation. La version corrigée est donc présentée aux membres présents du CÉ.

8.10 Parascolaire (bilan)

Mme Guylaine Cool annonce que la réunion sur les activités parascolaires avec le SLAB a été remise au 09 juin. Lors de cette réunion, il sera évoqué avec le SLAB leur manque d'organisation et de communication ainsi que d'avoir mélangé les grands et les petits dans les mêmes activités. La rencontre servira à mettre les choses en place et à baliser les activités pour l'année prochaine.

8.11 Activités éducatives, culturelles et sportives 2021-2022

Mme Guylaine Cool parcourt le tableau des activités éducatives, culturelles et sportives et informe les membres du CÉ.

| Date de sortie | Groupes | Date de présentation au CÉ | Activité/Lieu | Coût d'admission | Coût réel d'admission | Coût du transport | Coût réel du transport | Total | Total réel | OPP | | | Contrib. parentale | Autre contribution |
|------------------|-------------------|----------------------------|--|------------------|-----------------------|-------------------|------------------------|--------------|-------------|----------------------------|-----------------------------|---------------------------------|--------------------|---|
| | | | | | | | | | | Solde reporté 40 082,02 \$ | Financement demandé à l'OPP | Campagne de financement revenus | | |
| 2022-05-11 am | 11,12,13/23 et 21 | 01/12/2021 | Zoo écomuseum | 936,00 \$ | 864,00 \$ | 1 138,26 \$ | 1 138,26 \$ | 4 076,52 \$ | 2 074,26 \$ | 18 912,70 \$ | X | * | * | * |
| 11/05/2022 | 31 et 24/32 | 13/10/2021 | La Maison Théâtre : la pièce Ripopée | 436,54 \$ | 417,56 \$ | * | * | * | 417,56 \$ | * | * | * | * | Mesure 15186- Sorties scolaires en milieu culturel |
| 12/05/2022 | 61-62 | 13/10/2021 | Ville de Québec | 600,00 \$ | 779,85 \$ | 2 000,57 \$ | 2 328,24 \$ | 3 108,09 \$ | 3 108,09 \$ | 15 804,61 \$ | X | * | * | * |
| 25/05/2022 | 51, 52 et 53 | 11/05/2022 | Visite de l'école secondaire Père-Marquette | * | * | 209 \$ | * | 209 \$ | 209 \$ | 15 595,61 \$ | X | * | * | * |
| 03/06/2022 | 43-53, 51 et 52 | 11/05/2022 | Vélo au parc Maisonneuve | * | * | * | * | * | * | * | * | * | * | * |
| 09/06/2022 | 51 et 52 | 11/05/2022 | Piscine et gymnastique | 850,82 \$ | * | 190 \$ | * | * | * | * | X | * | * | * |
| 17/06/2022 | 43-53, 51 et 52 | 11/05/2022 | Fête de fin d'année pour les 5e | * | * | * | * | * | * | * | * | * | * | * |
| 03/06/2022 | tous les groupes | 13/10/2021 | Annulation: Camp Mariste à Rawdon | 6 678,00 \$ | * | 5 801,76 \$ | 6 618,03 \$ | 12 479,76 \$ | 0,00 \$ | * | * | * | * | Mesure 15021- sorties nature et découverte (3474\$) |
| 2022-06-21 et 22 | tous les groupes | 11/05/2022 | Collations glacées "Les givrés" | 1 800 \$ | * | * | * | * | * | * | X | * | * | * |
| * | Octobre | 01/12/2021 | Vente de panier bio avec Équiterre (du 5 au 14 oct) | * | * | * | * | * | * | * | * | 546,00 \$ | * | * |
| * | Décembre | 09/02/2022 | Vente de sapins et couronnes (12 nov au 3 déc) | * | * | * | * | * | * | * | * | 767,00 \$ | * | * |
| 11/04/2022 | Avril | 11/05/2022 | Vente de gâteries des 6e pour le financement des "hoodies" | * | * | * | * | * | * | * | * | 879,80 \$ | * | * |
| 30/05/2022 | Mai | 08/06/2022 | Vente de gâteries des 6e pour le financement des "hoodies" | * | * | * | * | * | * | * | * | 289,00 \$ | * | * |
| 04/06/2022 | Juin | 08/06/2022 | Bazar annuel : location de table | * | * | * | * | * | * | * | * | 425,00 \$ | * | * |
| 04/06/2022 | Juin | 08/06/2022 | Bazar annuel : vente de nourriture | * | * | * | * | * | * | * | * | 806,25 \$ | * | * |

Les points en jaunes sont présentés et discutés pour approbation.

Mme Guylaine Cool confirme qu'après vérification que la CSSDM n'autorise pas les activités de trampoline.

M. Hugues Chantal demande à ce que les sujets concernant les chandails et l'heure du conte soient rajoutés à l'adoption, car ils ont déjà été précédemment discutés et adoptés par principe.

CONSIDÉRANT que les activités éducatives, culturelles et sportives présentées lors de la réunion du CÉ du 8 juin sont acceptables telles que définies;

CONSIDÉRANT que les sommes en lien avec les chandails et l'heure du conte ont déjà été précédemment discutés et adoptés par principe;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Lara Eid, appuyée par M François Lapointe, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER les activités éducatives, culturelles et sportives proposées.

8.12 Détermination des critères de sélection d'une direction d'établissement

Un moment est donné aux membres présents du CÉ pour réviser les éléments de chaque volet. Des propositions sont faites et le document révisé sera élaboré par M. Christophe Derrien pour circulation auprès des membres du CÉ.

9. Varia

Il n'y a pas de varia.

10. Mot du public

Il n'y a pas de mot du public.

11. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Annik Jobin, il est résolu à l'unanimité,

DE LEVER la séance ordinaire à 21h56

12. Rapport aux membres parents du conseil d'établissement, de la représentante au comité de parents de la commission scolaire.

Mme Roberta Aguirre Obregon annonce qu'elle était présente au comité de parents et qu'elle a voté sur le budget et pour les élections du CA.

Mme Guylaine Cool
Directrice

M. Hugues Chantal
Président du Conseil d'Établissement